



MAIRIE D'ALLEX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025 (20h00)

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Éric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON

Etaient excusé(e)s :

Rodrigue ROUBY (procuration à Christel DUBOIS), Louis QUAIRE (procuration à Gérard CROZIER), Virginie PUGLIESE, Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Adla FRECHET (procuration à Fanny MOREL), Laurent AUBRET, Semya WATBLED

Monsieur le Maire ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire adresse ensuite ses condoléances et toute sa sympathie à la famille de Madame Madeleine SOUILLOL.

Il a également une pensée pour Le sénateur Gilbert BOUCHET décédé le 20 octobre des suites de la maladie de Charcot, et qui a porté la question de la prise en charge de cette maladie au Sénat. Il a été pendant de longues années Conseiller général et Maire de Tain l'Hermitage, et a toujours été très engagé auprès des maires de la Drôme. Il propose au Conseil une minute de silence en mémoire de cet élu de la République.

Eric WAGON est nommée secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil de reporter le point n°4 de l'ordre du jour « Acquisition - Achat de la parcelle ZS 13 appartenant aux consorts ASTIER et MAZAT » en raison d'informations complémentaires en attente de la part des notaires. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre n'appelle pas de remarques et est adopté à l'unanimité.

Puis le Maire informe des décisions prises par délégation de son Conseil :

DEC 2025	31	Convention d'honoraires - Consultation sur règles ERP	URBANISME
DEC 2025	32	Convention d'honoraires - Assistance à audience	URBANISME
DEC 2025	33	Inspection de site - Cabinet Géolithe - Autorisation de signature	COMMANDE PUBLIQUE
DEC 2025	34	Prestation de travaux électriques sur bâtiments communaux - Autorisation de signature	COMMANDE PUBLIQUE
DEC 2025	35	Réfection de la porte de l'église communale - Entreprise COMTE - Autorisation de signature	COMMANDE PUBLIQUE
DEC 2025	36	Assistance recours gracieux	URBANISME

20h15 : Arrivée de Lionel ROUQUET

CYCLE DE L'EAU

Rapport annuel du Syndicat d'irrigation Drômois - Présentation

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2221-13 et L.5217-7,

Vu les arrêtés inter-préfectoraux des départements de l'Isère et de la Drôme du 11/12/2012, 27/05/2013, 11/05/2015 portant création du Syndicat d'Irrigation Drômois,

Vu la transmission du rapport annuel concernant l'exercice 2024 en date du 16/10/2025,

Considérant la nécessité pour le Maire de la Commune de présenter le rapport en question lors de l'assemblée municipale la plus proche,

Denis CORNILLON, Adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le Syndicat d'Irrigation Drômois est un syndicat-régie qui assure :

- L'exploitation des installations d'irrigation collective (canaux, retenues, barrages, stations de pompage, réseaux et autres ouvrages annexes apportés ou présents sur le territoire des collectivités membres du S.I.D),
- L'exploitation de centrales hydroélectriques et la production d'électricité,
- La construction de nouveaux équipements pour l'irrigation ou la production électricité.

Créé en 2013, le SID compte 126 communes membres, regroupées en 9 territoires d'irrigation :

- Drôme Nord
- Valloire-Herbasse
- Hermitage
- Plaine de Romans
- Bourne-Valentinois
- Etoile-Livron
- Val de Drôme
- Marsanne-Valdaine
- Montélimar- Sud

➤ **Moyens Humains :**

- 49 agents techniques et administratifs,

➤ **Patrimoine :**

- 107 stations de pompage d'eau
- 80 Km de canaux d'irrigation,
- 2 centrales de production hydroélectrique,
- 1 barrage (sur la rivière Bourne, hauteur 12 m),
- 1 réserve de 700 000 m³,
- 2.000 Km de réseaux de distribution sous pression,
- 15.000 clients, professionnels et non professionnels.

Au niveau de son fonctionnement, le SID se finance pour l'essentiel grâce aux recettes qu'il perçoit auprès de ses clients (vente d'eau et d'hydroélectricité) et aux versements d'énergie réservée de la CNR.

➤ **Réalisations 2024 :**

Il est à noter que le printemps a été marqué par des pluies à répétition et des températures en dents de scie. Le mois de mai notamment a été très pluvieux (+ 74 % par rapport à la normale sur 30 ans) avec 18 jours de pluies. En juillet-août, le temps a été plus chaud et sec mais des dégradations orageuses se sont

produites à intervalle régulier. Après un semestre excédentaire en termes de pluviométrie sur tout le département de la Drôme, les nappes profondes et alluviales ont retrouvé des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis plusieurs années. Si cette pluie était bienvenue pour les milieux naturels, elle l'a été beaucoup moins pour l'état des finances du syndicat, avec « seulement » 36 M de m³ d'eau vendus, soit – 28% par rapport à 2023. Elle a également pénalisé les cultures et l'INSEE a relevé une chute des récoltes de l'ordre de 20% en 2024.

Sur le plan des travaux, les plus importants projets du SID ayant été menés à leur terme en 2023, l'année 2024 a été davantage tournée sur des opérations plus modestes, mais essentielles, notamment sur la rénovation, la maintenance et le renouvellement des équipements existants, en visant notamment :

- 1) La performance des réseaux** : par la recherche de fuites, la vérification régulière des équipements de comptage, le suivi et renouvellement des compteurs de vente d'eau (passage de compteurs mécaniques à des compteurs à ultrasons), le développement de la radiorelève et de la télarelève. Le SID affiche un objectif ambitieux de rendement supérieur à 85% et l'a déjà atteint sur les 2/3 de ses 37 réseaux.
- 2) La performance énergétique des stations de pompage** : par la poursuite du développement de la variation de vitesse dans les stations et via un programme de renouvellement et d'améliorations ambitieux, avec la recherche systématique d'améliorations à chaque renouvellement
- 3) La régulation et l'optimisation**, en améliorant les automatismes des stations de pompage. Environ 6 M€ de travaux ont été engagés.

➤ **Projets en cours et à venir :**

Le SID est actuellement engagé dans des études portant sur :

- La reconversion du réseau gravitaire du Tricastin en réseau sous pression qui devrait permettre d'économiser 2 à 3 M de m³ par an – coût prévisionnel 18 M€
- La poursuite de la réflexion sur la manière dont le projet Hauts de Provence Rhodanienne pourra se décliner en sous-projets,
- La substitution des prélèvements faits dans la molasse sur les bassins versants de la Veaune, l'Herbasse, la Joyeuse et la Savasse,
- La recherche de nouvelles solutions de stockage sur le territoire de Crest Sud, en co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Val de Drôme,
- L'évolution du Canal de la Bourne au vu du changement climatique,
- La rénovation du barrage d'Auberives-en-Royans (7 M€) et du canal de la Bourne,
- La réalisation de projets de photovoltaïques au sol et flottant sur des terrain et plan d'eau appartenant au SID

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de prendre acte de la présentation du rapport annuel du Syndicat d'Irrigation Drômois pour le compte de l'exercice 2024

Point 2 - DELIB 2025_42

CYCLE DE L'EAU

Rapport annuel délégataire assainissement - Exercice 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-18.

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Vu le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu le contrat de concession de service public conclu par la Commune d'Allex avec la société Véolia sur la période 2014-2029,

Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des

ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication par le déléguétaire du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Monsieur CORNILLON cite quelques chiffres clés issus du rapport annuel 2024 au titre de l'assainissement collectif et non collectif :

Concernant le Patrimoine de la Collectivité :

- 22,9 Km de Réseau (Assainissement et eaux pluviales)
- 4,2 Km réseau eaux pluviales
- 1 poste de relèvement à Pergaud
- 563 Branchements eaux usées et/ou unitaire
- 118 branchements eaux pluviales

Chiffres clés consommateur :

- 849 abonnés (environ 1850 hab. desservis)
- Assiette de la redevance 81 496 m³
- Taux de satisfaction globale service 79 %
- Analyses physicochimique 100%
- Assainissement non collectif
- 9 contrôles en 2024 - Relances engagées

Prix de l'assainissement 2024 :

- 1,96 €/m³ contre 1.80 €/m³ en 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de prendre acte des rapports annuels concernant la concession de service public consentie par la Commune d'Allex à la société Veolia au titre de l'assainissement collectif et non collectif concernant l'exercice 2024. Adopté à l'unanimité.

Point 3 - DELIB 2025_43

CYCLE DE L'EAU

Rapport annuel déléguétaire eau potable - Exercice 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-18.

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Vu le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu le contrat de concession de service public conclu par la Commune d'Allex avec la société Véolia sur la période 2014-2029,

Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retracant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication par le déléguétaire du rapport mentionné à l'article [L.3131-5](#) du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

- **Concernant le Patrimoine de la Collectivité :**

- 1 station de pompage
- 2 réservoirs de 300 m³
- 1 surpresseur
- 50 Km de de canalisation de distribution

- 1027 branchements
- 1248 compteurs

➤ **Chiffres clés consommateur :**

- 2563 habitants desservis (2572 en 2022)
- 1167 abonnés (1152 en 2023)
- 113 l/hab/j (128l/hab en 2023)

➤ **Prix de l'eau (pour une consommation de 120 m³) :**

- 2,91 €/m³ contre 2,74 €/m³ en 2023

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide de prendre acte des rapports annuels concernant la concession de service public consentie par la Commune d'Allex à la société Veolia au titre de l'eau potable concernant l'exercice 2024. Adopté à l'unanimité.

DIVERS

Avancement PLUi :

A l'occasion d'une récente Conférence des Maires, la CCVD a tenu à remercier la Commune d'Allex pour sa participation active à l'élaboration et aux relectures du documents.

Suite à l'enquête publique, la Commune a veillé à ce qu'un maximum de remarques et demandes formulées par le public soient intégrées dans le PLUi.

Prochaines étapes : le projet sera soumis au vote du Conseil communautaire le 25 novembre prochain, puis au contrôle de légalité exercé par l'Etat.

Monsieur le maire indique à son Conseil que le week-end a été marqué par trois incendies : un feu s'est déclenché vendredi soir au sein d'un transformateur et a entraîné une coupure d'électricité. Pour environ 20% du territoire communal, la panne s'est prolongée jusqu'à 2h du matin. Au même moment un feu se déclenchaient dans une maison, puis à 6h au sein de deux bacs semi-enterrés.

Mme DUBOIS indique que la fin d'année est riche en évènements :

- | | |
|-------------|--|
| 08 novembre | Commémoration à Marcols-les-Eaux |
| 09 novembre | Salon Artisanat et Gourmandises - Comité des fêtes |
| 11 novembre | Commémoration de l'Armistice |
| 16 novembre | Bourse aux jouets et aux vêtements - CLSH |
| 22 novembre | Théâtre « Nos amis les humains » - La P'tite compagnie - Sur invitation de la Commission Culture de la Commune |
| 29 novembre | Loto - Sou des écoles |
| 30 novembre | 25 Boudin du Foot - ACE |
| 06 décembre | Téléthon - Myldances |
| 07 décembre | Soupe au lard |
| 12 décembre | Marché des P'tits créateurs |
| 13 décembre | Arbre de Noël - Gym |
| 14 décembre | Théâtre - Mémoires d'Allex |
| 18 décembre | Arbre de Noël - Mairie et Ecoles |
| 20 décembre | Noël du Rugby |
| 04 janvier | Repas des anciens |

Sylvie VACHON indique que les élections du Conseil Municipal des Enfants (CME) ont eu lieu le 17 octobre, avec une installation du conseil le 20 octobre. Une Maire et sa première adjointe, amenées à interchanger leur rôle à mi-mandat, ont été élues : Amy ROUQUET et Emmy PINET. Le Conseil les félicite et remercie l'association LM Gribouiller pour la confection des sacs offerts aux enfants.

Mme VACHON précise qu'une réunion cantine est à prévoir prochainement. Elle indique que les inscriptions en retard à la cantine se font nombreuses et qu'elles impactent les rations des enfants.

Eric WAGON indique que la porte de l'église sera remplacée fin novembre. Elle sera refaite en bois de chêne, à l'identique.

M. WAGON précise que le projet de rénovation du CSH est lancé en lien avec l'architecte en charge du projet.

Les travaux d'agrandissement et de rénovation des vestiaires du foot suivent leur cours. Cette semaine a été lancé le montage de l'extension. Sur l'existant, les menuiseries sont posées et le travail de placage est en cours.

François de SAINT VICTOR, Président de la MARPA, indique que l'établissement se porte bien et qu'un appartement est libre actuellement.

Information concernant le Collège-Lycée L'Archipel : pour rappel, suite à la non-exécution des travaux prévus dans le cadre de leur Etablissement recevant du public (ERP), La Commune, sur les conseils de la Sous-Préfecture, a été contrainte de faire cesser toutes activités au sein du Château des Ramières. Les exploitants ont reconnu leurs torts et ont engagés les démarches nécessaires pour régulariser leur situation : une nouvelle demande d'autorisation de travaux ERP a été déposée et a fait l'objet d'un avis favorable des commissions accessibilité et sécurité, ce qui les autorisent à engager les travaux requis. Une fois les travaux réalisés conformément à la réglementation, le Maire sera en mesure d'autoriser l'ouverture de l'établissement.

Pendant cette fermeture les exploitants ont souhaité délocaliser les classes dans d'autres établissements ce qui leur a été refusé au niveau de l'éducation nationale.

Emilie BESSON informe le Conseil que le Truck Soliha était présent sur Allex le 29 oct afin de faire découvrir aides et solutions pour adapter son logement. Il a accueilli une vingtaine de personnes.

Monsieur le Maire indique que les travaux de réfection de la Montée du Canal seront engagés très prochainement.

François de SAINT VICTOR fait remarquer les importants nids de poule qui se sont formés rue Barnaire.

Monsieur le Maire indique que le budget de la CCVD va être fortement impacté par la nouvelle loi de finances. Bien que les finances de la CCVD soient saines, des choix budgétaires importants s'imposeront dès l'année prochaine.

L'impact sur le budget communal sera également important avec la baisse annoncée des dotations, mais la commune gardera des capacités à investir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal réuni le lundi 1er décembre 2025.

Le Secrétaire de séance,
M. Eric WAGON

Le Maire,
M. Gérard CROZIER

